

Description de la Motocyclette
 type "R.44"
 construite par les "ATELIERS DE LA MOTOBECAINE"
 16, rue Lesault à PANTIN (Seine)

MOTEUR à essence de pétrole du type à 4 Temps, distribution par soupapes latérales, graissage par circulation de l'huile.

1 CYLINDRE VERTICAL

REFROIDISSEMENT PAR AIR

ALÉSAGE - 70 m/m

CYLINDREE : 346,7 cms³

COURSE - 90 m/m

PUISSANCE : 4 CV d'après la formule administrative

CARBURATEUR - à niveau constant

ALLUMAGE par magnéto à haute tension.

NOMBRE DE TOURS - Vitesse de régime 2600 tours/minute - Vitesse maximum 2900 tours/minute.

ECHAPPEMENT - Le silencieux d'échappement est réalisé par le dispositif suivant:

La pipe d'échappement du moteur est prolongée par un tube de 42 m/m de diamètre intérieur - 1 m/m⁵ d'épaisseur et 1 m. 100 de longueur environ. L'extrémité de ce tube est bouchée de manière à obliger les gaz à sortir par 30 trous de 5 m/m de diamètre. La portion de tube comportant les trous, est située à l'intérieur d'un pot d'échappement. L'extrémité arrière du pot d'échappement est aplatie en forme de queue de poisson, et laisse échapper les gaz à travers une fente rectangulaire de 5,5 m/m de largeur et de 135 m/m de longueur environ. Volume total du dispositif d'échappement : 3 Litres 600 environ.

RESERVOIR à ESSENCE: en tôle de fer de 9/10 de m/m à cheval sur le cadre et hermétiquement clos par un bouchon à vis; un robinet placé à l'origine de la tuyauterie d'essence le met en communication avec un carburateur à pulvérisation et à niveau constant. La vidange s'effectue en dévissant un bouchon placé à la base du carburateur. Capacité 10 Litres environ.

EMBRAYAGE - à disques multiples baignant dans l'huile, commandé par manette au guidon.

CHANGEMENT DES VITESSES: à 3 Vitesse par engrenages dont deux toujours en prise. Verrouillage à l'intérieur, commandé par levier à main.

LE MOTEUR, l'EMBRAYAGE et le CHANGEMENT DES VITESSES sont logés en un seul carter formant bloc.

RAPPORT DES VITESSES : 1° Vitesse $\frac{23 \times 23}{34 \times 34} = 0,458$ - 2° Vitesse $\frac{23}{54} = 0,677$

3° Vitesse - Prise directe.

RAPPORT DE MULTIPLICATION: 1° Vitesse : $\frac{80}{38} \times \frac{34 \times 34}{23 \times 23} \times \frac{39}{14} = 12,75$

2° Vitesse : $\frac{80}{38} \times \frac{34}{23} \times \frac{39}{14} = 8,65$

3° Vitesse : $\frac{80}{38} \times \frac{39}{14} = 5,85$

VITESSE MAXIMUM DE LA MACHINE

1ère vitesse ; 20 km.heure - 2° Vitesse = 38 km.heure - 3° Vitesse = 56,5 km.heure.

TRANSMISSION- l'arbre du moteur porte un pignon droit de 38 dents, qui engrène avec une roue droite de 80 dents calés sur l'embrayage de la boîte des vitesses.

Un pignon de 14 dents, calé sur l'arbre de sortie de la boîte des Vitesses, entraîne au moyen d'une chaîne au pas de 15,9, une roue de 39 dents calée sur la roue arrière.

FREIN ARRIERE à tambour, diamètre 170 m/m avec segments intérieurs calés sur la roue arrière, commandé au pied.

FREIN AVANT : à tambour, diamètre 150 m/m avec segments intérieurs calés sur la roue AV. commandé par un levier à main.

MISE EN MARCHE - par kick starter

POIDS 110 Kgs environ.

ROUES avec jantes base creuse permettant de monter indifféremment des pneus de 27x4 ou de 26x3,50.

CADRE EN TUBES D'ACIER SOUDES à l'AUTOGENE

Le véhicule est muni de projecteur d'un type agréé par l'Administration.

Reg. A. N° 85I - Il résulte des constatations effectuées le 22/8/34 sur le véhicule N° 375.001 à moteur N° 375.002 du type "R44" ci-dessus décrit que ce type satisfait aux articles 21, 22 et 23 du Code de la Route promulgué par le Décret du 31 Décembre 1922 modifié par celui du 5 octobre 1929 et 19 JANVIER 1933.

PUISSANCE ADMISE POUR L'IMPOT - QUATRE CHEVAUX

CATEGORIE - MOTOCYCLISTES

VU

Paris le 22 AOUT 1934
L'Ingénieur en Chef des Mines
WEILL

L'Inspecteur des
Automobiles
FLAGEOLET

Nous soussignés "ATELIERS DE LA MOTOBECANE" constructeurs, certifions que la motocyclette N° à moteur N° vendue à M. est entièrement conforme au type "R44" ci-dessus décrit, et qu'elle peut atteindre une vitesse de 56,5 km. à l'heure.

PANTIN le,

"ATELIERS DE LA MOTOBECANE"
Un des Administrateurs-Délégués: